



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2019-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-28-023 - Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340) (8 pages) Page 3

IDF-2019-12-04-001 - ARRETE N° 2019 - 224 modifiant l'arrêté n° 2019- 59 du 4 mars 2019 portant actualisation de l'autorisation de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova sise 22 rue de Picardie à Argenteuil (95) gérée par l'association « LES PEP GRAND OISE » et réduction de sa capacité de 235 à 210 places (4 pages) Page 12

IDF-2019-12-04-002 - ARRETE N° 2019 -225 portant requalification de 25 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels en 25 places pour enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme dans le cadre de l'évolution du public accueilli au sein de l'Institut Médico-Educatif (IME) « l'Espoir » géré par l'Association de Parents d'Enfants Déficiants (APED) « l'Espoir » (4 pages) Page 17

IDF-2019-11-27-010 - Arrêté n°103/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE « IRSN » sis, 31 rue de l'Ecluse – BP 40035 - à LE VESINET CEDEX (78116) (2 pages) Page 22

IDF-2019-11-29-007 - Arrêté n°111/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) (6 pages) Page 25

IDF-2019-11-27-011 - Arrêté n°93/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO » sis, 468 boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000) (3 pages) Page 32

IDF-2019-11-27-012 - Arrêté n°95/ARSIDF/LBM/2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites «CERBALLIANCE IDF SUD» sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) (12 pages) Page 36

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-12-05-002 - Arrêté portant création du périmètre délimité des abords du donjon protégé au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines (2 pages) Page 49

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-28-023

Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 24 rue des Dames
à LES CLAYES-SOUS-BOIS
(78340)

Arrêté n° 105/ARSIDF/LBM/2019
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS
(78340)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

VU la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret du 25 juillet 2018, nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

VU l'arrêté n° 58/ARSIDF/LBM/2019 du 20 juin 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

VU l'arrêté n° 121/ARSIDF/LBM/2016 du 20 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-OP » ;

VU l'enregistrement de la déclaration de modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-OP » en date du 20 décembre 2017.

Considérant la demande reçue par courriel en date du 30 septembre 2019, complétée par courrier en date du 2 octobre 2019 et par courriel en date du 14 novembre 2019 de Monsieur Antoine KERJEAN, président et représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis, 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- la fusion absorption de la SELARL « BIO-OP » par la SELAS CERBALLIANCE IDF OUEST ;
- l'intégration au sein du laboratoire « CERBALLIANCE IDF OUEST » de Madame Roselyne DANARD et Monsieur Guy COURDESSES, biologistes médicaux associés ;
- la cessation des fonctions de Madame Raluca CHIRU, Monsieur Osma AL HORANY et Madame Pascale ROUSSEAU, biologistes médicaux associés ;
- la cession de l'action détenue par Madame Raluca CHIRU dans le capital de la société au profit de Monsieur Antoine KERJEAN, président et biologiste responsable par acte sous seing privé en date du 11 septembre 2019 ;
- la cession des actions détenues par Monsieur Osma AL HORANY et Madame Pascale ROUSSEAU au profit de Monsieur Antoine KERJEAN ;
- la dissolution sans liquidation de la SELARL « BIO-OP » par transmission de son patrimoine ;
- la notification en date du 1^{er} juillet 2019 relative au changement de dénomination sociale de la SELAS « LAB 78 » devenant la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST.

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELARL « BIO-OP » en date du 3 septembre 2019, approuvant le principe de la fusion par voie d'absorption de la SELARL « BIO-OP » par LA SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

Considérant le procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 13 septembre 2019, autorisant l'opération de fusion par voie d'absorption de la SELARL « BIO-OP » par LA SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

Considérant le projet de traité de fusion en date du 20 septembre 2019, établi entre la SELARL « BIO-OP », dont le siège social est situé avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190) et la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST », dont le siège social est situé 24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340), relatif à la fusion absorption de la SELARL BIO-OP par la SELAS CERBALLIANCE IDF OUEST ;

Considérant la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS CERBALLIANCE IDF OUEST.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 24 rue des Dames à LES-CLAYES-SOUS-BOIS (78340), exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 344 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-173, sur les vingt-sept sites listés ci-dessous :

1 – le site LES CLAYES-SOUS-BOIS siège social et site principal

24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6

2 – le site POISSY

8, rue du Pain à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 167 1

3 – le site POISSY

24 place Racine à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6

4 – le site SARTROUVILLE

10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

5 – le site SARTROUVILLE

72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2

6 – le site ACHERES

26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0

7 – le site POISSY

43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7

8 – le site NOISY-LE-ROI

Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

9 – le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES

2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES (78470)

Ouvert au public

Site pré et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 115 0

10 – le site LE MESNIL-SAINT-DENIS
1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 116 8

11 – le site VILLEPREUX
9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5

12 – le site MANTES-LA-JOLIE
4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8

13 – le site MANTES-LA-JOLIE
92 boulevard du Maréchal Juin à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6

14 – le site MAULE
4 place de la Mairie à MAULE (78580)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

15 – le site LIMAY
41 bis rue de Paris à LIMAY (78520)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1

16 – le site ARGENTEUIL
3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9

17 – le site ENGHIEEN-LES-BAINS
6 place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7

18 – le site LE CHESNAY
Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9

19 – le site VAUREAL
Place de la Bussie à VAUREAL (95490)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1

20 – le site CERGY
Place des Touleuses à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5

21 – le site JOUY-LE-MOUTIER
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8

22 – le site CERGY
30 boulevard de l'Évasion à CERGY LE HAUT (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8

23 – le site DEUIL-LA-BARRE
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5

24 - le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)
1, rue Basset à POISSY (78300)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1

25 – le site MARLY-LE-ROI
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7

26 – le site DEUIL-LA-BARRE
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2

27 – le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)

Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (auto-immunité) microbiologie (sérologie infectieuse)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2

La liste des trente biologistes médicaux exerçant dont deux sont biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

Biologistes médicaux coresponsables :

1. Monsieur Antoine KERJEAN, président et biologiste responsable
2. Madame Violaine SERRANO, directeur général et biologiste responsable.

Biologistes médicaux (associés professionnels) :

3. Monsieur Pierre BERTEAU, biologiste médical et associé
4. Monsieur Yassine BOUTRAD, biologiste médical et associé
5. Monsieur Guy BRIN, biologiste médical et associé
6. Monsieur Olivier DELAMARE, biologiste médical et associé
7. Madame Catherine DENIS, biologiste médical et associée
8. Madame Isabelle DESHAYES, biologiste médical et associée
9. Monsieur Alban DORE, biologiste médical et associé
10. Monsieur Frédéric DUMAS, biologiste médical et associé
11. Madame Valérie DUMAS, biologiste médical et associée
12. Madame Delphine DURANTON, biologiste médical et associée
13. Monsieur Bernard GRANIER, biologiste médical et associé
14. Madame Joëlle KHEDER CHAH, biologiste médical et associée
15. Monsieur Manuel LANZENBERG, biologiste médical et associé
16. Madame Nicole LE ROY, biologiste médical et associée
17. Monsieur Yvan MLYNARZ, biologiste médical et associé
18. Madame Caroline SANCHEZ, biologiste médical et associée
19. Madame Bénédicte STRAUB, biologiste médical et associée
20. Monsieur Hervé LUITAUD, biologiste médical et associé
21. Madame Aline BICHON, biologiste médical et associée
22. Monsieur Thierry FREMION, biologiste médical et associé
23. Madame Françoise FRANCON, biologiste médical et associée
24. Madame Christine PIALES, biologiste médical et associée
25. Monsieur Aïssa CHAMBI, biologiste médical et associé

26. Monsieur Amine ABINA, biologiste médical et associé
 27. Monsieur Daniel BOTTIER, biologiste médical et associé
 28. **Madame Roselyne DANARD, biologiste médical et associée**
 29. **Monsieur Guy COURDESSES, biologiste médical et associé.**

Biologistes médicaux non associés :

30. **Madame Emilie BRISELET, biologiste médical non associée.**

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » est la suivante :

Associés	Action Ordinaire	Capital en %	Droits de vote	Droit de Vote en %
Antoine KERJEAN	5	-	25	-
Yvan MLYNARZ	1	-	5	-
Catherine DENIS	1	-	5	-
Frédéric DUMAS	1	-	5	-
Pierre BERTEAU	1	-	5	-
Olivier DELAMARE	1	-	5	-
Alban DORE	1	-	5	-
Violaine SERRANO	1	-	5	-
Valérie DUMAS	1	-	5	-
Caroline SANCHEZ	1	-	5	-
Bernard GRANIER	1	-	5	-
Yassine BOUTRAD	1	-	5	-
Delphine DURANTON	1	-	5	-
Joëlle KHEDERCHACH	1	-	5	-
Nicole LE ROY	1	-	5	-
Manuel LANZENBERG	1	-	5	-
Isabel DESHAYES	1	-	5	-
Bénédicte STRAUB	1	-	5	-
Guy BRIN	1	-	5	-
Hervé LUITAUD	1	-	5	-
Thierry FREMION	1	-	5	-
Françoise FRANCON	1	-	5	-
Christine PIALES	1	-	5	-
Aline BICHON	1	-	5	-
Daniel BOTTIER	1	-	5	-
Aïssa CHAMBI	1	-	5	-
Amine ABINA	1	-	5	-
Roselyne DANARD	170 320	3,48%	862 520	10,40%
Guy COURDESSES	664 799	13,57%	3 366 618	40,60%
S/total Associés Professionnels Internes	835 150	17,05%	4 229 295	51%

SELAS AERTS&FILOT	1 340 689	27,37%	1 340 689	16,17%
SELAS CERBALLIANCE IDF SUD	1 310 624	26,76%	1 310 624	15,80%
NUTSCO SPFPL (Fabrice NGUYEN VAN NHUT)	87	-	87	-
SEL LABORATORIS AMIEL	1 395 558	28,49%	1 395 558	16,83%
S/total Associés Professionnels Externes	4 046 958	82,61%	4 046 958	48,80%
Fabienne ALLERA	7 325	0,15%	7 325	0,09%
Mathieu COURDESSES	9 157	0,19%	9 157	0,11%
S/total Associés Externes (tiers porteurs)	16 482	0,34%	16 482	0,20%
TOTAL	4 898 590	100%	8 292 735	100%

Article 2 : L'arrêté n° 58/ARSIDF/LBM/2019 du 20 juin 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : L'arrêté n°121/ARSIDF/LBM/2016 du 20 octobre 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-OP » et l'enregistrement de la déclaration de modification de fonctionnement en date du 20 décembre 2019 sont abrogés à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 28 novembre 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-
de-France et par délégation

La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-12-04-001

ARRETE N° 2019 - 224

modifiant l'arrêté n° 2019- 59 du 4 mars 2019 portant
actualisation de l'autorisation de
l'Ecole Intégrée Danielle Casanova sise
22 rue de Picardie à Argenteuil (95)
gérée par l'association « LES PEP GRAND OISE »
et réduction de sa capacité de 235 à 210 places

ARRETE N° 2019 - 224
modifiant l'arrêté n° 2019- 59 du 4 mars 2019 portant actualisation de l'autorisation de
l'Ecole Intégrée Danielle Casanova sise
22 rue de Picardie à Argenteuil (95)

gérée par l'association « LES PEP GRAND OISE »

et réduction de sa capacité de 235 à 210 places

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-243 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le PRIAC 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° 2002-154 du 31 janvier 2002 du Préfet de la région d'Ile de France, Préfet de Paris, autorisant l'obtention d'un agrément définitif au projet présenté par l'association ADPEP du Val d'Oise pour l'Ecole Intégrée Danielle Casanova (EIDC) ;

VU l'arrêté n° 2013-130 du 2 juillet 2013 du Directeur général de Agence régionale de santé Ile-de-France autorisant l'association « PEP 60 » sise 4 rue Gui Patin à Beauvais à gérer et exploiter « l'Ecole Intégrée Danielle Casanova » située au 22-26 rue de Picardie à Argenteuil, et le service d'intégration des aveugles et malvoyants (SIAM) situé au 19 rue de la Bastide à Cergy.

Les 235 places destinées à prendre en charge des enfants et adolescents des deux sexes, âgés de 0 à 20 ans, sourds et malentendants, sont ainsi réparties :

- 15 places en SAFEP (service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) pour des enfants de 0 à 5 ans ;
- 12 places de SEHA (section pour enfants présentant des handicaps associés) pour des enfants âgés de 4 à 12 ans ;
- 45 places en SEES (section d'éducation et d'enseignement spécialisés) pour des enfants âgés de 4 à 12 ans ;
- 140 places en SSEFIS, (service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) pour des enfants et adolescents âgés de 4 à 20 ans ;
- 23 places en SPFP (section de première formation professionnelle) pour des adolescents âgés de 15 à 20 ans ;

VU l'arrêté n° 2019-59 de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en date du 4 mars 2019 portant actualisation de l'autorisation de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova sise 22 rue de Picardie à Argenteuil (95) ;

VU la demande de l'association « LES PEP GRAND OISE » du 20 avril 2018 visant à réduire de 25 places la capacité de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova ;

CONSIDERANT que l'arrêté du 4 mars 2019 susvisé comporte des erreurs matérielles en ce qui concerne la dénomination des différents services ;

CONSIDERANT qu'il convient de rectifier ces erreurs matérielles ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des modalités de prise en charge transitoires, afin de construire, en partenariat avec l'Education nationale, des solutions plus inclusives ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la réforme initiée par le décret du 9 mai 2017 susmentionné, il convient, en accord avec l'association « LES PEP GRAND OISE », d'actualiser l'arrêté d'autorisation de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova en vue du déploiement du système d'information de suivi des orientations des personnes en situation de handicap vers les établissements sociaux et médico-sociaux ;

- CONSIDERANT** que le SAFEP SSEFIS devient, au sens de la réforme des autorisations, une modalité d'accueil de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova, et qu'ainsi la capacité de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova (EIDC) est répartie entre des places en établissement et des places de service ;
- CONSIDERANT** que ce mode de fonctionnement permettra de faciliter le parcours des personnes accompagnées en créant plus de souplesse et une meilleure adaptation aux besoins ;
- CONSIDERANT** toutefois que pour des raisons techniques liées aux systèmes d'information, l'immatriculation Finess actuelle du SAFEP SSEFIS est maintenue afin de permettre une tarification de ses places en dotation globale dans l'attente de la signature d'un CPOM qui, en termes de tarification, générera une dotation globalisée commune ;
- CONSIDERANT** que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDERANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'association « LES PEP GRAND OISE » sise 4 rue Gui Patin à Beauvais-60000, est autorisée à réduire de 235 à 210 places la capacité de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova (EIDC), institut pour déficients auditifs situé au 22-26 rue de Picardie à Argenteuil 95100.

ARTICLE 2 :

La capacité de l'Ecole Intégrée Danielle Casanova de 210 places destinée à des usagers âgés de 0 à 20 ans est répartie de la manière suivante :

- 90 places de semi-internat en établissement
- 120 places de service dont :
 - 15 places pour l'accompagnement précoce des jeunes enfants,
 - 105 places pour l'accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation.

ARTICLE 3 :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'EIDC : 95 069 019 8

Code catégorie : 195 (Institut pour déficients auditifs)
Code discipline : 840 (Accompagnement précoce de jeunes enfants)
841 (Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation)

Code fonctionnement : 21 (Accueil de jour) – 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 318 (Déficience auditive grave)

N° FINESS du SAFEP-SSEFIS : 95 001 578 4

Code catégorie : 182 (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)
Code discipline : 840 (Accompagnement précoce de jeunes enfants)
841 (Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et la scolarisation)

Code fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 318 (Déficience auditive grave)

N° FINESS du gestionnaire : 60 010 701 5
Code statut : 61 (association RUP)

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 :

La Déléguée départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 04-12-2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-12-04-002

ARRETE N° 2019 -225

portant requalification de 25 places pour enfants et
adolescents déficients
intellectuels en 25 places pour enfants et adolescents
présentant des troubles du
spectre de l'autisme dans le cadre de l'évolution du public
accueilli au sein de
l'Institut Médico-Educatif (IME) « l'Espoir »
géré par l'Association de Parents d'Enfants Déficiants
(APED) « l'Espoir »

ARRETE N° 2019 -225
portant requalification de 25 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels en 25 places pour enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme dans le cadre de l'évolution du public accueilli au sein de l'Institut Médico-Educatif (IME) « l'Espoir »

géré par l'Association de Parents d'Enfants Déficiants (APED) « l'Espoir »

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret n° 2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-243 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 21 décembre 2018 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2018-2022 pour la région Ile-de-France ;

- VU** le 3^{ème} plan autisme 2013-2017 ;
- VU** l'instruction n° DGCS/SB3B/CNSA/2015/369 du 18 décembre 2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme ;
- VU** le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, et notamment les dispositions de la nouvelle annexe XXIV relative aux conditions techniques des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés ;
- VU** la note de l'association APED « l'Espoir » en novembre 2016 demandant l'accompagnement à la démarche d'évolution de l'IME « l'Espoir » pour l'accueil des personnes avec troubles du spectre de l'autisme ;

CONSIDERANT que le projet répond à l'évolution attendue de l'offre médico-sociale en permettant l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre autistique ;

CONSIDERANT que le plan d'amélioration de la qualité présenté par l'association APED « l'Espoir » permet de juger de l'engagement de l'IME dans cette démarche ;

CONSIDERANT que le projet répond à un besoin identifié sur le département ;

CONSIDERANT qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France 2018-2022 et avec le montant de l'une des dotations mentionnées aux articles L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que l'Agence régionale de santé Ile-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 624 059 euros au titre des crédits de renforcement attribués dans le cadre du troisième plan autisme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation visant à requalifier 25 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels en 25 places pour enfants et adolescents présentant des troubles du spectre de l'autisme de l'IME « l'Espoir » sis 90 avenue du Général de Gaulle - 95290 L'Isle Adam dans le cadre de l'évolution du public est accordée à l'association APED « l'Espoir » dont le siège social est situé au 1 Impasse du Petit Moulin - 95340 Persan.

ARTICLE 2 :

La capacité de l'IME « l'Espoir » de 80 places destinées à des enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans est ainsi répartie :

- 25 places : troubles du spectre de l'autisme
- 55 places : déficiences intellectuelles.

ARTICLE 3 :

Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4 :

Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 069 009 9

Code catégorie : 183 (Institut médico-éducatif)
Code discipline : 844 (Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques)
Code fonctionnement 21 (accueil de jour)
Code clientèle : 117 – 437 (Déficience intellectuelle – troubles du spectre de l'autisme)
Code mode de fixation des tarifs : (Tarification globalisée dans le cadre d'un CPOM)

N° FINESS du gestionnaire : 95 078 686 3

Code statut : 61 Association loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 5 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

ARTICLE 6 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

La Déléguée Départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de santé Ile-de France, est chargée de l'exécution du présent arrêté, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise.

Fait à Paris, le 04-12-2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-27-010

Arrêté n°103/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale de

L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE

NUCLEAIRE « IRSN » sis, 31 rue de

l'Ecluse – BP 40035 - à LE VESINET CEDEX (78116)

Arrêté n°103/ARSIDF/LBM/2019
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de
L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE NUCLEAIRE « IRSN » sis, 31 rue de
l'Ecluse – BP 40035 - à LE VESINET CEDEX (78116)

Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 en date du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° DS-2018/52 du 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n° A-98-00101 en date du 2 février 1998 portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « L'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire » sis, 31 rue de l'Ecluse – BP 40035 à LE VESINET CEDEX (78116).

Considérant la demande présentée en date du 2 octobre 2019 par l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire, sis 31 rue de l'Ecluse – BP 40035 à LE VESINET CEDEX (78116), relative à la modification de l'autorisation administrative du laboratoire de biologie médicale qu'il exploite, afin de prendre en compte l'intégration de Madame Christine BARTIZEL FERDRIN, pharmacien, en qualité de biologiste médicale responsable et de Madame Céline BAILLON, pharmacien, en qualité de biologiste médicale en date du 13 février 2019.

Considérant que Mesdames Christine BARTIZEL FERDRIN et Céline BAILLON sont titulaires du Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie et du Diplôme d'Etudes Spécialisées de biologie médicale ;

Considérant que Mesdames Christine BARTIZEL FERDRIN et Céline BAILLON sont inscrites au Tableau de la Section G de l'ordre national des pharmaciens.

ARRETE

Article 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale de l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire, dont le siège social est situé au 31, avenue de la Division Leclerc à FONTENAY-AUX-ROSES (92260), exploité par l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire sis à la même adresse enregistré dans le fichier FINESS EJ en catégorie 612 sous le n° 92 003 027 7, est autorisé à fonctionner sous le n° 78-69.

Le laboratoire est implanté sur le site suivant :

-Le site unique et siège social
31, rue de l'Ecluse – BP 40035 à LE VESINET CEDEX (78116)
Pratiquant les examens de biochimie (radio-toxicologie)
N° FINESS ET en catégorie 612 : 78 002 370 1

La liste des biologistes médicaux exerçant au laboratoire de l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire est la suivante :

- 1 – Madame Christine BARTIZEL FERDRIN, pharmacien, biologiste responsable
- 2 – Madame Céline BAILLON, pharmacien, biologiste médicale.

Article 2 : L'arrêté n°A-98-00101 en date du 2 février 1998 portant modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire sis, 31 rue de l'Ecluse – BP 40035 à LE VESINET CEDEX (78116) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris le 27 novembre 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-29-007

Arrêté n°111/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites

« BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR
MARNE (77360)

Arrêté n°111/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2018/052 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°96/ARSIDF/LBM/2019 du 17 octobre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360).

Considérant la demande en date du 19 novembre 2019, complétée par courriel en date du 26 novembre 2019, de Madame Sabine FLAMMANG, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'intégration de Madame Elsa CAILLAULT comme associée professionnelle interne en qualité de biologiste coresponsable à compter du 15 décembre 2019 ;
- L'intégration de Madame Oumaima DAKIK comme associée professionnelle interne en qualité de biologiste coresponsable à compter du 15 décembre 2019.

Considérant le procès-verbal des décisions des associés en date du 28 juin 2019 constatant l'agrément des nouvelles associées professionnelles ;

Considérant les statuts mis à jour au 15 décembre 2019, suite à l'intégration des biologistes coresponsables de la SELAS « BIO-VSM LAB » ;

Considérant l'acte de cession d'une action, sous condition suspensive, de Monsieur Claude BOURIOT au profit de Madame Elsa CAILLAULT en date du 1^{er} octobre 2019 ;

Considérant la convention de prêt de consommation d'une action datée du 4 octobre 2019 consentie par Monsieur Philippe CALLIES au profit de Madame Oumaima DAKIK.

ARRETE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360), codirigé par :

1. Monsieur Bernard AMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
2. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
3. Madame Séverine BLACHERE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
4. Monsieur Claude BOURIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
5. Madame Isabelle BOURIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
6. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
7. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
8. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste coresponsable,
9. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste-coresponsable,
10. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste-coresponsable,
11. Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
12. Monsieur Bertrand PELLEGRIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
13. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
14. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
15. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
16. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
17. Monsieur Philippe WEBER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
18. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
19. Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable.

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIO-VSM LAB » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 77 000 312 7, est autorisé à fonctionner sous le numéro 77-074 sur les seize sites listés ci-dessous :

1- le site de VAIRES-SUR-MARNE site principal et siège social
10, rue de la Gare à VAIRES- SUR- MARNE (77360)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 834 9

2- le site de TORCY

3bis, rue Pierre Mendès-France à TORCY (77200)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 859 6

3- le site de BUSSY-SAINT-GEORGES

7, rue Konrad Adenauer à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)

Ouvert au public

Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 835 6

4- le site de NOISIEL

85, cours des Roches à NOISIEL (77186)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 863 8

5- le site de NEUILLY-SUR-MARNE

Centre Commercial Nord du Stade des Fauvettes 16, rue de Savoie à NEUILLY-SUR-MARNE (93330)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 331 2

6- le site de NEUILLY-PLAISANCE

22, boulevard Galliéni à NEUILLY-PLAISANCE (93360)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 332 0

7- le site de NEUILLY-PLAISANCE

26, rue du Général Leclerc à NEUILLY-PLAISANCE (93360)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 333 8

8- le site de NOISY-LE-GRAND

3, rue Georges Laigneau à NOISY-LE-GRAND (93160)

Ouvert au public

Site pré et post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 334 6

9- le site de TORCY

12, allée Emile Reynaud à TORCY (77200)

Fermé au public

Pratiquant les activités de Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, Auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 890 1

10- le site de SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN
20, rue de Paris à SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN (77860)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 916 4

11- le site de BRIE-COMTE-ROBERT
4, place des Minimés à BRIE-COMTE-ROBERT (77170)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 913 1

12- le site de SAVIGNY-LE-TEMPLE
3, rue des Manouvriers à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 914 9

13- le site de SAVIGNY-LE-TEMPLE
73, avenue Léon Blum à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 915 6

14- le site de CHELLES
29, rue Gambetta à CHELLES (77500)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 929 7

15- le site de CHELLES
50, avenue Foch à CHELLES (77500)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 938 8

16- le site du CARRE SENART à compter du 2 octobre 2019
18 Trait d'Union – ZAC du Carré Sénart à LIEUSAIN (77127)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 905 7

Les vingt-deux biologistes médicaux exerçant sont les suivants :

1. Monsieur Bernard AMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
2. Monsieur Jean-François AUCLAIR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
3. Madame Séverine BLACHERE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
4. Monsieur Claude BOURIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
5. Madame Isabelle BOURIOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
6. Monsieur Philippe CALLIES, pharmacien, biologiste-coresponsable,
7. Madame Sabine FLAMMANG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
8. Madame Hassina LASSAL, médecin, biologiste coresponsable,
9. Madame Estelle LEMOINE, médecin, biologiste-coresponsable,
10. Madame Corinne PASQUIOU, pharmacien, biologiste-coresponsable,

11. Madame Anne PELLEGRIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
12. Monsieur Bertrand PELLEGRIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
13. Madame Viviane QUACH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
14. Madame Catherine ROSTOKER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
15. Monsieur Jacques ROSTOKER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
16. Madame Sabine SOTO, pharmacien, biologiste-coresponsable,
17. Monsieur Philippe WEBER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
18. Monsieur Julien CADENET, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- 19. Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable.**

20. Madame Oumaima DAKIK, pharmacien, biologiste médical,

21. Madame Pascale BOUCARD, pharmacien, biologiste médical,
22. Madame Laurence LOMENE, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIO-VSM LAB » est la suivante :

<u>Nom des associés</u>	<u>Actions</u>	<u>Droits de vote</u>	<u>Droits de vote en %</u>
M. Bernard AMAR	1 329	1 329	5,11%
M. Jean-François AUCLAIR	393	393	1,52%
Mme Séverine BLACHERE	1 705	1 705	6,59%
M. Claude BOURIOT	1 330	1 330	5,14%
Mme Isabelle BOURIOT	1	1	0,04%
M. Philippe CALLIES	3 332	3 332	12,88%
Mme Sabine FLAMMANG	3 742	3 742	14,46%
Mme Hassina LASSAL	1 457	1 457	5,63%
Mme Estelle LEMOINE	437	437	1,69%
Mme Corinne PASQUIOU	1 531	1 531	5,92%
Mme Anne PELLEGRIN	1	1	0,04%
M. Bertrand PELLEGRIN	1 909	1 909	7,38%
Mme Viviane QUACH	613	613	2,37%
Mme Catherine ROSTOKER	613	613	2,37%
M. Jacques ROSTOKER	3 333	3 333	12,88%
Mme Sabine SOTO	1 027	1 027	3,97%
M. Philippe WEBER	3 115	3 115	12,04%
M. Julien CADENET	1	1	0,04%
Mme Oumaima DAKIK	1	1	0,04%
Mme Elsa CAILLAULT	1	1	0,04%
TOTAL du capital social de la SELAS BIO-VSM LAB	25 870	25 870	100%

Article 2 : L'arrêté n°96/ARSIDF/LBM/2019 du 17 octobre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIO-VSM LAB » sis 10, rue de la Gare à VAIRES SUR MARNE (77360) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 29 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation,

La Directrice du pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-27-011

Arrêté n°93/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites

« XL-BIO » sis, 468 boulevard des Provinces Françaises à
NANTERRE (92000)

**Arrêté n°93/ARSIDF/LBM/2019
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« XL-BIO » sis, 468 boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret N°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1er juillet 2018, portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°008/ARSIDF/LBM/2019 en date du 22 janvier 2019, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO ».

Considérant la demande reçue le 19 septembre 2019, complétée par courriel en date du 15 novembre 2019 de Maître Nathalie GEMETTO, conseil juridique mandatée par le représentant légal du Laboratoire de biologie médicale « XL-BIO », sis 468 boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire, afin de prendre en compte la fermeture du site « Nanterre-Préfecture », sis 1/3 allée du Tertre à NANTERRE (92000) avec pour date d'effet au 31 mars 2019 ;

Considérant l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés mis à jour en date du 11 octobre 2018 ;

Considérant le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2019 décidant de la fermeture du site « Nanterre-Préfecture » sis 1/3 allée du Tertre à NANTERRE (92000) ;

Considérant les statuts de la société XL-BIO mis à jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2019, relative à la fermeture du site « Nanterre-Préfecture ».

ARRETE :

Article 1er : Le laboratoire de biologie médicale « XL-BIO » dont le siège social sis 468 boulevard des Provinces Françaises à Nanterre (92000), codirigé par Monsieur Jean-Claude FEUGIER, Monsieur Bernard LEMAITRE, Madame Stéphanie COURTIOL, Madame Hidayat ROSTANE et Madame Françoise CADIOU, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « XL-BIO » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 693 7, est autorisé à fonctionner sous le numéro 92-183 sur les quatre sites, ouverts au public ci-dessous :

1- Le site MEDIPOLE siège social et site principal
468 boulevard des Provinces Françaises à NANTERRE (92000)
Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 694 5

2- Le site DU MARCHE
13 place du Maréchal Foch à NANTERRE (92000)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 695 2

3- Le site NANTERRE-CENTRE
27/29 rue Maurice Thorez à NANTERRE (92000)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 697 8

4- Le site DE LA CLINIQUE DE LA DEFENSE
16 boulevard Emile Zola à NANTERRE (92000)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 735 6

La liste des cinq biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- 1 - Monsieur Jean-Claude FEUGIER, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 2 - Monsieur Bernard LEMAITRE, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 3 - Madame Stéphanie COURTIOL, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 4 - Madame Hidayat ROSTANE, pharmacien, biologiste-coresponsable
- 5 - Madame Françoise CADIOU, pharmacien, biologiste-coresponsable

La répartition du capital social de la SELARL « XL-BIO » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Droits de Vote	Droits de Vote en %
Monsieur Jean-Claude FEUGIER	1 798	1 798	47,31%
Monsieur Bernard LEMAITRE	1 798	1 798	47,31%
Madame Stéphanie COURTIOL	200	200	5,26%
Madame Hidayat ROSTANE	2	2	0,05%
Madame Françoise CADIOU	2	2	0,05%
S/Total des biologistes associés exerçant	3 800	3 800	100%
TOTAL	3 800	3 800	100%

Article 2 : L'arrêté n°008/ARSIDF/LBM/2019 en date du 22 janvier 2019, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « XL-BIO » est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-11-27-012

Arrêté n°95/ARSIDF/LBM/2019

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de

biologie médicale multi-sites

«CERBALLIANCE IDF SUD»

sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois

Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES

(91090)

Arrêté n°95/ARSIDF/LBM/2019

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF SUD »**

**sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES
(91090)**

Le Directeur général de l’Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l’ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l’exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l’intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d’Etat, Directeur général de l’Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l’arrêté n°DS-2018/052 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l’Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l’offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Vu les arrêtés n°17-925 du 21 juin 2017 et n°18-62 du 23 juillet 2018, le département de l’Essonne est une zone donnant lieu à l’application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité définies aux articles L.6211-16, L.6222-5 et L.6223-4 du code de la santé publique ;

Vu l’arrêté n°57/ARSIDF/LBM/2019 du 20 juin 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD » sis 41, rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090).

Considérant le dossier reçu par courriel en date du 25 septembre 2019, complété par courrier en date du 30 septembre 2019 et par courriel en date du 15 novembre 2019, de Madame Aurélie DRISS CORBIN, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », exploité par la Société d’Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise 41, rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La modification de la gouvernance, à savoir :
 - la démission de Monsieur Patrice HERISSON de son mandat de Président ;
 - la nomination de Madame Aurélie DRISS CORBIN en qualité de Présidente de la société pour une durée illimitée ;
 - la démission de Madame Aurélie DRISS CORBIN de son mandat de Directrice générale de la société ;
 - la nomination de Monsieur Patrice HERISSON, Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT et Monsieur Marc VAN DE LOO en qualité de Directeurs généraux de la société.
- Le transfert du siège social de la société sis, 3 rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) au sis 41, rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) ;
- L’agrément de Monsieur Sébastien LEFRANCOIS en qualité de nouvel associé de la société ;
- La cessation d’exercice de Madame Christine ROBIN et la cession de son action au profit de Monsieur Patrice HERISSON, Directeur général de la société, par acte sous-seing privé en date du 22 juin 2019.

Considérant l’extrait du procès-verbal de l’assemblée générale en date du 27 juin 2019, actant la nomination des nouveaux mandataires sociaux et le transfert du siège social ;

Considérant les statuts modifiés de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 27 juin 2019 ;

Considérant les ordres de mouvement actant la cession d’une action de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Sébastien LEFRANCOIS en date du 1^{er} juin 2019 et la cession d’une action de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Monsieur Patrice HERISSON en date du 22 juin 2019 ;

Considérant que pour le site situé sur la zone des Yvelines, réuni en sociétés d’exercice libéral ou par des contrats de collaboration antérieurement à la publication de l’ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, l’implantation du laboratoire de biologie médicale «CERBALLIANCE IDF SUD» sur cette zone supplémentaire aux trois autres que sont l’Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne a valeur de satisfaction au critère de territorialité défini à l’article L. 6222-5 du Code de la santé publique uniquement pour ce site, en application de l’article 7.III de l’ordonnance précitée.

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 41, rue du Bois Chaland – Parc d’activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) codirigé par :


- Madame Aurélie DRISS-CORBIN, Présidente, biologiste-coresponsable
- Monsieur Patrice HERISSON, Directeur général, biologiste-coresponsable
- Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directrice générale, biologiste-coresponsable
- Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général, biologiste-coresponsable.

exploité par la Société d’Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les cinquante-trois sites listés ci-dessous :

- 1 - **Le site Lisses, site principal et siège social à compter du 28 juin 2019**
41, rue du Bois Chaland – Parc d’activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 059 3
- 2- Le site Massy
Hôpital Privé JACQUES CARTIER – 6 avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300),
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie- toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1
- 3- Le site Quincy-Sous-Sénart
Hôpital Privé CLAUDE GALIEN - 20 route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie- toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2
- 4- Le site Sainte-Geneviève-des-Bois
69, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1
- 5- Le site Evry
3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9
- 6- Le site Soisy-sur-Seine
2, rue Berthelot à SOISY-SUR-SEINE (91450),
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7
- 7- Le site Chilly-Mazarin
Place de la Libération à CHILLY-MAZARIN (91380)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3
- 8- Le site Briis-sous-Forges - Centre Hospitalier de BLIGNY
rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

- 9- Le site Massy
28 Allée Albert Thomas à MASSY (91300)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8
- 10- Le site Chilly Mazarin
97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2
- 11- Le site Chilly Mazarin
42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 089 0
- 12- Le site Massy
8, rue Molière à MASSY (91300)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 091 6
- 13- Le site Juvisy-sur-Orge
5-7, rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 162 5
- 14- Le site Morigny-Champigny
Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 120 3
- 15- Le site Corbiel-Essonnes
65, rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6
- 16- Le site Bretigny-sur-Orge
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 994 2
- 17- Le site Grigny
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 002 001 5
- 18- Le site Lardy
35, route Nationale à LARDY (91510)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 001 993 4

- 19- Le site Paray-Vieille-Poste
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 998 3
- 20- Le site Ris-Orangis
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 002 3
- 21- Le site Saint-Pierre-du-Perray
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 991 8
- 22- Le site Savigny-sur-Orge
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 000 7
- 23- Le site Verrières-le-Buisson
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 996 7
- 24- Le site Vigneux-sur-Seine
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 91 001 995 9 ;
- 25- Le site Viry Chatillon
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170),
site pré-post analytique,
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 999 1
- 26- Le site Viry Chatillon
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 003 1
- 27- Le site Epinay-sur-Orge
Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 027 0
- 28- Le site Breuillet
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 973 6
- 29- Le site Etrechy
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 975 1

- 
- 30- Le site Crosne
7, place Boileau à CROSNE (91560)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 038 7
- 31- Le site Longpont-Sur-Orge – centre commercial des Echassons
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 104 7
- 32- Le site Montlhery,
7, rue Maille à MONTLHERY (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 105 4
- 33- Le site Courcouronnes
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 997 5
- 34- Le site Bretigny-sur-Orge
4, place Federic Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 976 9
- 35- Le site Ris-Orangis
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 91 002 163 3
- 36 - Le site Athis-Mons
38, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1
- 37- Le site Etampes
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée)
Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 974 4
- 38- Le site Limours
22, route de Chartres à LIMOURS (91090)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 968 6
- 39- Le site Ballancourt-sur-Essonnes
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0

- 40- Le site Marolles-en-Hurepoix
7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7
- 41- Le site les Ulis
Résidence Windsor - 2-4, avenue de Provence à LES ULIS (91940)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 145 0
- 42- Le site Antony
Hôpital Privé d'ANTONY - 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3
- 43- Le site Antony
8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7
- 44- Le site Le Plessis- Robinson
1, bis avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5
- 45- Le site Bourg-La-Reine
123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)
site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9
- 46- Le site Cachan
13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4
- 47- Le site l'Hay-Les-Roses
43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0
- 48- Le site Ivry-sur-Seine
5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2

- 49- Le site Thiais
Hôpital Privé de THIAIS - 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2
- 50- Le site Le Kremlin Bicêtre
110, avenue de Fontainebleau à LE KREMLIN BICÊTRE (94270)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 135 5
- 51- Le site Villeneuve-Saint-Georges
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 098 5
- 52- Le site de Villeneuve-Saint-Georges
Clinique de Villeneuve-Saint-Georges
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 138 9
- 53- Le site Jouy-en-Josas
2 rue Oberkampf à JOUY-EN-JOSAS (78350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0

Les soixante-six biologistes médicaux exerçant dans le laboratoire de biologie médicale dont quatre biologistes-coresponsables sont les suivants :

1. Madame Aurélie DRISS, Présidente et biologiste coresponsable
2. Monsieur Patrice HERRISSON, Directeur général et biologiste coresponsable
3. Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directrice générale et biologiste coresponsable
4. Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général et biologiste coresponsable.
5. Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste médical
6. Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste médical
7. Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste médical
8. Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste médical
9. Madame Béatrice ALVES PEREIRA RICARD, médecin, biologiste médical
10. Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste médical
11. Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical
12. Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical
13. Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste médical
14. Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste médical
15. Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical
16. Madame Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste médical
17. Madame Aurélie AGATHINE, pharmacien, biologiste médical
18. Madame Hélène DEUFFIC, pharmacien, biologiste médical
19. Madame Claire TOMIS, pharmacien, biologiste médical

20. Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical
21. Monsieur Frédéric BARROUX, pharmacien, biologiste médical
22. Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste médical
23. Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical
24. Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical
25. Madame Claire BOCCARA, pharmacien, biologiste médical
26. Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical
27. Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical
28. Madame Kim-Anh KORB, médecin, biologiste médical
29. Madame Nadia BAIDJIBAY, pharmacien, biologiste médical
30. Madame Elsa CAILLAULT, pharmacien, biologiste médical
31. Monsieur Stéphane DUPRE, médecin, biologiste médical
32. Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical
33. Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical
34. Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical
35. Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical
36. Monsieur Yassine YAKOUBI, pharmacien, biologiste médical
37. Madame Frédérique LEMANACH-KERGUERIS, médecin, biologiste médical
38. Madame Amélie AUDION, médecin, biologiste médical
39. Monsieur Sadi KHALF, pharmacien, biologiste médical
40. Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical
41. Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical
42. Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical
43. Madame Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical
44. Madame Catherine GRAVEY, médecin, biologiste médical
45. Madame Florina STALINA, médecin, biologiste médical
46. Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical
47. Monsieur Frédéric Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical
48. Madame Alina SURUGIU, médecin, biologiste médical
49. Madame Naima BENATMANE, pharmacien, biologiste médical
50. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical
51. Madame Sophie GIRARD, pharmacien, biologiste médical
52. Monsieur Ahmed HANICHI, pharmacien, biologiste médical
53. Madame Hayet TOUATI, pharmacien, biologiste médical
54. Madame Anca GHEORGE, pharmacien, biologiste médical
55. Monsieur Tahar KHITER, pharmacien, biologiste médical
56. Monsieur Bernard PIQUERAS, pharmacien, biologiste médical
- 57. Monsieur Sébastien LEFRANCOIS, pharmacien, biologiste médical**

58. Madame Claire PUECH, biologiste salariée
59. Madame Catherine GOURDIN, biologiste salariée
60. Madame Sophie BOYER-WINKLER, biologiste salariée
61. Madame Laurence CUKIER, biologiste salariée
62. Madame Pascale JACQUEMIN, biologiste salariée
63. Monsieur Philippe SAGET, biologiste salarié
64. Madame Alcina Gabrielle DA DILVA MACHADO, biologiste salariée
65. Madame Christel LABLACHE, biologiste salariée
66. Madame Sylvie FOURNIER, biologiste salariée.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » est la suivante :

Associés	Nbre d'actions	Droit de vote	Droit de vote en %
Patrice HERISSON	3	4 199	2,6%
Aurélie DRISS	1	1 400	0,9%
Philippe SOUS	1	1 400	0,9%
Anne-Marie SOUS	1	1 400	0,9%
Elisabeth FUCHS	1	1 400	0,9%
Florence GAUTIER	1	1 400	0,9%
Béatrice ALVES PEREIRA RICARD	1	1 400	0,9%
Laïla SEHBANI WATERSCHOOT	1	1 400	0,9%
Audrey BELLITY LENG	1	1 400	0,9%
Claire LETOURNEAU	1	1 400	0,9%
Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	1 400	0,9%
Estelle LAMAR	1	1 400	0,9%
Lucie BAUER MATTON	1	1 400	0,9%
Thomas GANSMANDEL	1	1 400	0,9%
Carole LEBARBIER	1	1 400	0,9%
Aurélie AGATHINE	1	1 400	0,9%
Hélène DEUFFIC	1	1 400	0,9%
Claire TOMIS	1	1 400	0,9%
Anne BOULANGER	1	1 400	0,9%
Frédéric BARROUX	1	1 400	0,9%
Thierry CORNU	1	1 400	0,9%
Carole ROUSSEAU	1	1 400	0,9%
Anne-Sophie DEFFAIN	1	1 400	0,9%
Claire BOCCARA	1	1 400	0,9%
Vincent VALARCHE	1	1 400	0,9%
Gratiela MACOVIEVICI	1	1 400	0,9%
Kim-Anh KORB	1	1 400	0,9%

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

10/12

Standard : 01.44.02.00.00

Nadia BAIDJIBAY	1	1 400	0,9%
Elsa CAILLAULT	1	1 400	0,9%
Stéphane DUPRE	1	1 400	0,9%
Ioana IONESCU	1	1 400	0,9%
Maddeleine PISTONE	1	1 400	0,9%
Didier MAIREY	1	1 400	0,9%
Jean-Denis DOSDAT	1	1 400	0,9%
Yassine YAKOUBI	1	1 400	0,9%
Frédérique LEMANACH-KERGUERIS	1	1 400	0,9%
Amélie AUDION	1	1 400	0,9%
Sadi KHALF	1	1 400	0,9%
Geneviève RIVIERE	1	1 400	0,9%
Françoise TARONI	1	1 400	0,9%
Belkacem BOULEFDAOUI	1	1 400	0,9%
Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	1	1 400	0,9%
Catherine GRAVEY	1	1 400	0,9%
Florina STALINA	1	1 400	0,9%
Alihoussen MAMOD	1	1 400	0,9%
Frédéric Charles BARAILLES	1	1 400	0,9%
Alina SURUGIU	1	1 400	0,9%
Marc VAN DE LOO	1	1 400	0,9%
Naima BENATMANE	1	1 400	0,9%
Marie SENANT	1	1 400	0,9%
Sophie GIRARD	1	1 400	0,9%
Ahmed HANICHI	1	1 400	0,9%
Hayet TOUATI	1	1 400	0,9%
Anca GHEORGE	1	1 400	0,9%

Tahar KHITER	1	1 400	0,9%
Bernard PIQUERAS	1	1 400	0,9%
Sébastien LEFRANCOIS	1	1 400	0,9%
TOTAL professionnels en exercice	59	82599	51%
Laboratoris Amiel	36 208	36 208	22%
SELAS CERBALLIANCE PARIS et IDF EST	20 930	20 930	13%
Aerts & Filot	22 201	22 201	14%
TOTAL professionnels externes	79 339	79339	49%
TOTAL	79 398	161 938	100%

Article 2 : L'arrêté n°57/ARSIDF/LBM/2019 en date du 20 juin 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD », sis 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 novembre 2019

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France et par délégation

La Directrice du pôle efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2019-12-05-002

Arrêté portant création du périmètre délimité des abords du
donjon protégé au titre des monuments historiques sur le
territoire de la commune de Maurepas,
Saint-Quentin-en-Yvelines



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords du donjon protégé au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le projet de périmètre délimité des abords du donjon, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 19 juillet 1926, à Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la délibération du conseil municipal de Maurepas du 10 février 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 19 septembre 2016 arrêtant les modalités de collaboration entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune-membre de Maurepas pendant l'achèvement de ladite procédure de révision ;

Vu la délibération du conseil municipal de Maurepas du 2 octobre 2018 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour du donjon ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines du 18 octobre 2018 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour du donjon de Maurepas ;

Vu l'arrêté du président de Saint-Quentin-en-Yvelines du 8 mars 2019 ordonnant la mise à l'enquête publique du 1^{er} avril 2019 au 07 mai 2019 du projet de révision du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour du donjon de Maurepas ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 4 juin 2019 ;

Vu le résultat de la consultation du propriétaire du donjon de Maurepas ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines du 26 septembre 2019 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords autour du donjon de Maurepas ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur est déterminée selon critères suivants :

- La prise en compte de la nature du monument historique, le donjon, qui culmine à 20 mètres de hauteur, élément insigne d'un ensemble bâti médiéval à vocation défensive et féodale, et de son impact dans le paysage, avec la valorisation des points de vue lointains sur le donjon depuis la plaine agricole au nord depuis la lisière de la forêt domaniale et à l'ouest depuis le hameau de la Villeneuve ;
- Le contrôle de l'évolution des espaces susceptibles de mutations par le maintien, et lorsque cela est nécessaire par l'extension, de la protection au titre des abords afin de favoriser la préservation du caractère historique, stratégique et patrimonial du cadre du donjon ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France ;

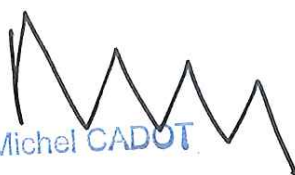
ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords du donjon sis à Maurepas, Saint-Quentin-en-Yvelines, inscrit monument historique par arrêté du 19 juillet 1926 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le Préfet secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, le directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le **5 DL 2019**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris


Michel CADOT